



Préfecture de Loir-et-Cher
Commune de
Saint-Laurent-des-Bois
41240

Tel. : 02-54.72.32.15
st.laurent.des.bois@wanadoo.fr

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11

Date de la convocation et d'affichage
18 mars 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT-LAURENT-DES-BOIS (41240)**

Séance du Dimanche 22 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le dimanche vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint-Laurent-des-Bois sous la présidence de M. DELAHAYE Frédéric Maire.

Présents : Frédéric DELAHAYE, Anaïs RATS, Romain LANDRE, Maryne BENOIST, Sébastien GAUTHIER, Élisabeth DENIAU, Christophe LAMAC, Karine TOURNE, Baptiste LIGOUY, Pascale BUDIN, Antoine BENOIST.

Absent excusé : Néant

Absent non excusé : Néant

Le Conseil a désigné Anaïs RATS secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal de Saint-Laurent-des-Bois peut donc valablement délibérer.

Délibération 2026-09 : L'Élection des Adjoints

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après un appel de candidatures, la liste de candidats sont les suivantes : liste 1 : Mme RATZS Anaïs 1^{er} adjoint et M. LANDRE Romain 2^{ème} adjoint,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

Mme RATS Anaïs 1^{er} adjoint et M LANDRE Romain 2^{ème} adjoint.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Mme RATS Anais 1er adjoint au Maire

M. LANDRE Romain 2e adjoint au maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Acte rendu exécutoire après Publication

Et dépôt en Préfecture le 25 mars 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Secrétaire de séance
Anais RATS**

**Le Maire
Frédéric DELAHAYE**

